

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté n° 140- 12 de Monsieur le Maire de Moëlan sur Mer
portant sur le renouvellement des membres
du Conseil Portuaire
des ports communaux de Brigneau et Merrien

Le Maire de la Commune de MOËLAN-sur-MER ;

VU Le Code des Ports Maritimes et le Code des Transports et notamment les articles relatifs à la composition des Conseils Portuaires des ports communaux ;

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 ;

VU la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat, complétée par la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983, modifiée par la loi n° 83.1186 du 29 décembre 1983 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2003-1254 du 30 octobre 2003 constatant la liste des ports maritimes transférés à la commune ;

VU la délibération n° 417-04 du Conseil Municipal en date du 4 février 2004 relative à l'institution d'un conseil portuaire commun aux ports de Brigneau et de Merrien ;

VU l'article R-141-4 du code des ports maritimes instituant la durée du mandat des membres du conseil portuaire à cinq ans ;

VU l'élection de Monsieur Nicolas MORVAN, Maire, le 21 mars 2008

VU la désignation par le Maire de Monsieur Gilbert DULISCOUET en tant que suppléant de Monsieur le Maire, Président du Conseil Portuaire.

VU l'arrêté n° 122-09 du 2 décembre 2009 portant composition du conseil portuaire.

VU les observations émises par les services de l'Etat

A R R E T E

ARTICLE 1^{er}

La composition du Conseil Portuaire des ports communaux de Brigneau et Merrien est modifiée comme suit :

| QUALITÉ | TITULAIRES | SUPPLÉANTS |
|--|--|--|
| Président | MORVAN Nicolas | DULISCOUET Gilbert |
| Représentants du personnel | RUFFEL Franck | LAUMENERCH Valérie |
| Représentants du Comité Local des Usagers | LE BLOA Roland HENRY Gilbert LEGLEYE Pierre | HUELLIC Christophe RENAUD Michel CAPITAINE Jean-Yves |
| Représentants services nautiques et associations (désignés par le Maire) | FAVRAU Nicolas KERGOURLAY Pascal MARCHAND Stéphane | FRAPIE Jean-Jacques KERHERVE Pierre |
| Représentants du Conseil Général | JAFFRE Claude | |
| Représentants désignés par la CCI | THAËRON Josik | CHATRON Claude |
| Représentants usagers de la pêche | LOZACHMEUR Grégoire | FAVENNECA Alain |

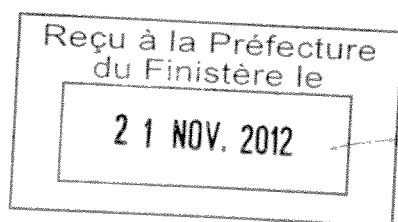
ARTICLE 2 :

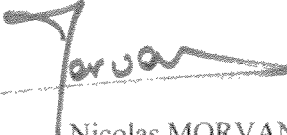
Les dispositions prévues à l'article 1er entreront en vigueur dès le caractère exécutoire du présent arrêté.

ARTICLE 3 :

M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs et transmis à Monsieur le Préfet du Finistère.

Fait à Moëlan-sur-Mer, le 9/11/2012



Le Maire,

 Nicolas MORVAN

